



Association Debout avec Nino et ses Amis

Baunac
24290 AUBAS

CLUB NAUTIQUE SARLADAIS
1 rue Sylvia Montfort
24200 SARLAT

DAUPHINS SARLADAIS
Pech Lafaille
24200 SARLAT

SARLAT-BARCELONE à la nage les 7 et 8 juin 2014 REGLEMENT

Article 1 :

La participation au Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 :

Le Club Nautique Sarladais et Les Dauphins Sarladais en partenariat avec l'Association Debout avec Nino et la Mairie de Sarlat organisent, à la piscine municipale de Sarlat, le samedi 7 juin de 9 heures à 18 heures et le dimanche 8 juin de 9 heures à 13 heures un challenge sportif intitulé SARLAT-BARCELONE à la nage.

Article 3 :

Il s'agit d'un relais ouvert à tous : personnes issues des entreprises, du milieu associatif ou autre. Les non-nageurs ont la possibilité, sur simple demande lors de l'inscription, d'être représentés par un des membres des clubs organisateurs qui nagera à sa place.

Article 4 :

La distance totale du Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage est de 578 kms. La totalité des longueurs effectuées par les nageurs seront cumulées.

Article 5 :

Le nombre de longueurs sera constaté et comptabilisé par les contrôleurs de ligne.

Article 6 :

Chaque nageur participe au Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage sous sa propre et exclusive responsabilité. Un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an est souhaité mais non obligatoire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident dû à un mauvais état de santé.

Article 7 :

Les nageurs doivent se munir de leur propre tenue sportive et matériel.

Article 8 :

Les enfants peuvent participer à la seule condition qu'ils sachent nager. Chaque enfant demeure sous la surveillance et la responsabilité de ses parents et ce durant tout le temps de sa présence sur le site où se déroule le Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage.

Article 9 :

Un classement général sera établi et mettra en évidence le nageur et l'équipe qui aura effectué le plus grand nombre de longueurs.

Article 10 :

Les dossiers d'inscriptions complets sont à envoyer avant le 15 mai 2014. Au-delà de cette date, l'inscription se fera sur place.

Article 11 :

La restauration sera possible sur le site du Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage sous le chapiteau à côté de la piscine.

Article 12 :

Un poste de secours sera présent pendant toute la durée de l'épreuve.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et leurs risques corporels soit par leur licence sportive soit par leur police individuelle responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis notamment par les participants, les spectateurs, et plus généralement toute personne concernée, du fait de sinistres dont ils ne seraient pas directement à l'origine.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 13 :

Une participation est fixée à 5€ par nageur. Chaque nageur est libre d'effectuer le nombre de longueurs qu'il veut selon sa capacité et sa motivation.

Pour aller plus loin avec Nino, il est possible, pour tous, nageurs et non nageurs lors de l'inscription d'effectuer un don libre.

Un chèque libellé à l'ordre du Club Nautique Sarladais est à joindre avec le dossier d'inscription et à envoyer à l'adresse suivante : CNS - 1 rue Sylvia Montfort - 24200 SARLAT. Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation parvenue après le 20 mai.

Article 14 :

Lors de son engagement, chaque nageur autorise expressément les organisateurs du Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support à titre gratuit et à les exploiter à des fins de promotion du Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...).

Article 15 :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, aux organisateurs du Challenge SARLAT-BARCELONE à la nage. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.



école de
natation
française

SarLat
La Canéda